



Comment venir en france pour se marier à un français ?

Par **nanel_old**, le **03/07/2007** à **21:52**

BonjourrrrrJe vis une belle histoire d'amour depuis plus de deux ans avec ma copine de nationalité guatémaltèque. Nous nous sommes connus à Madrid pendant nos études, mais depuis un an nous vivons notre relation à distance, avec des voyages dans l'un ou l'autre pays. Nous nous sommes Pacsé lors de son dernier séjour à Paris. Nous souhaitons désormais vivre tous les deux en France, mais comment faire pour la faire venir légalement ?

rrrrSelon l'ambassade de France au Guatemala, ma copine devrait venir ici, se marier avec moi, puis rentrer au Guatemala pour demander un visa de longue durée : absurde ! rrrrMa question : que se passe-t-il si elle vient avec un visa de touriste (valable 3 mois, ce qu'elle a déjà fait deux fois), que nous nous marions rapidement et qu'elle reste en France ? Quelle sera sa situation au delà des trois mois de visa "touriste" ? Sera-t-elle irrégulière ? Comment demander un titre de séjour ? En attendant l'obtention de ce titre de séjour, pourra-t-elle voyager au Guatemala ou bien va-t-on l'arrêter à l'aéroport pour avoir dépasser son temps de séjour de "touriste" ? rrrrQuestion subsidiaire : n'ayant pas forcément envie de nous marier si vite, n'y a-t-il pas un autre moyen de la faire venir légalement ? Lui trouve un travail ici ? S'inscrire comme étudiante ? rrrrMerci beaucoup de votre aide et de vos idées.